

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DGRI 45 DPE Coopération décentralisée – Cofinancement du projet de Jardin d'Essai de Brazzaville au titre de l'appel à projets « alimentation et agriculture durables » de MEAE

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son autorisation l'acceptation d'une subvention du Ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission et de M. Mao PENINOUE au nom de la 3^e commission ;

Délibère

Article 1 : La Maire de Paris accepte la subvention octroyée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour le projet de coopération avec la Municipalité de Brazzaville et le Sycotom pour la création d'une aire de valorisation des ordures ménagères au Jardin d'Essai.

Article 2 : Le cas échéant, les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants.

Article 3 : Les dépenses seront imputées sur le budget 2018 et suivants du dispositif « 1% Déchets », sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO